



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 95504

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le fait que le personnel de la fonction publique hospitalière est souvent confronté à d'importantes difficultés pour bénéficier des possibilités de formation professionnelle. Ainsi par exemple en Moselle, les personnes qui souhaitent suivre une formation d'aide-soignante ou les aides-soignantes qui souhaitent suivre une formation d'infirmière se voient presque systématiquement opposer un refus. De ce fait, il en résulte une injustice profonde par rapport à l'esprit de la loi. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les mesures envisagées pour permettre un accès normal des personnes en cause au cycle de formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95504

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5611